



Yaoundé, le

02 MAI 2025

COMMUNIQUE N°

02

/ C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/eas

**PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION N°02/DC/ANTIC/DG/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01553-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CEA5/AWM DU 05 MARS 2025 POUR L'ACQUISITION DU GROUPE ELECTROGENE A LA DIRECTION GENERALE, EXERCICE 2025.**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public, que la prestation relative au Dossier de Consultation susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	STRUCTURE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
Acquisition du Groupe Electrogène à la Direction Générale, Exercice 2025.	Ets NDC (NEGOCE ET DEVELOPMENT CORPORATION) B.P. 12 831 Yaoundé-Cameroun, Tél: (+237) 699 684 380	Cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations	75 784 175 (Soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quinze) Francs CFA.

L'Ets NDC (NEGOCE ET DEVELOPMENT CORPORATION) est invité à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés), dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités règlementaires préalables à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs offres auprès de la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, dans un délai de **quinze (15) jours**, à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi, celles-ci seront détruites.

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



LE DIRECTEUR GENERAL

Prof Ebot Ebot Enaw